République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-099_02072026-DE

RÉUNION DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	23/06/2026
Date d'affichage	23/06/2026

ordre CM	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	LE BLANC	Philippe	x			
7	HERVE	Hubert	x			
8	MONNET	Philippe	x			
9	CADOUX	Erwan			x	Philippe MONNET
10	CHEMINANT	Valérie	x			
11	GROUS	Laëtitia	x			
12	SÉMERIL	Béatrice	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
15	MOREL	Aurélie	x			

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14

099 - TARIFS LOCATIONS 2027

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-099_02072026-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

dit que la présente délibération annule et remplace toutes délibérations antérieures concernant des locations de quelque nature que ce soit

fixe les tarifs des locations à partir du 1er janvier 2027 comme suit :

LOCATION DE SALLES ET SERVICES ASSOCIÉS						
TARIFS à partir du 1er janvier 2027			**LA GRANGE** *(parquet)* **(Petite salle)** avec cuisine	**LA GRANGE** *(parquet)* **(Totalité)** avec cuisine	**SALLE ANNEXE** *(parquet)* sans cuisine	**SALLE DE SPORTS**
	Nombre de places maximum		*70*	*150*	*140*	*350*
	CAUTION		500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	1 000,00 €
PARTICULIERS			*Dont tables et chaises – hors sono, podium, chauffage**			
Commune	Hors repas		40,00 €	100,00 €	60,00 €	
	Repas 1 jour		160,00 €	230,00 €	190,00 €	
	Repas 2 jours		210,00 €	300,00 €	250,00 €	
Hors commune	Hors repas		60,00 €	160,00 €	120,00 €	
	Repas 1 jour		280,00 €	430,00 €	330,00 €	
	Repas 2 jours		340,00 €	490,00 €	390,00 €	
ASSOCIATIONS			*Dont tables et chaises – hors sono, podium, chauffage*			
Commune	pour activité sans but lucratif (dont « classes »)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	pour toute activité produisant une recette		40,00 €	80,00 €	60,00 €	150,00 €
Hors commune	pour toute activité sans but lucratif par jour		160,00 €	235,00 €	185,00 €	
	pour toute activité produisant une recette par jour		310,00 €	460,00 €	360,00 €	
LOCATION PONCTUELLE			*hors sono, podium, chauffage*			
Tennis	Parigné					3,00 €/heure
	Extérieur Parigné					9,00 €/heure
***CHAUFFAGE**	Chauffage 1 jour		35	55	45	
	Chauffage 2 jours		45	75	60	
***Sono** La Grange	Commune	Par manifestation	60 €			
	Hors commune		90 €			
***NETTOYAGE**	Si nettoyage insuffisant constaté lors de l'état des lieux de sorties		60 € / heure			

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-099_02072026-DE

LOCATION DE MATERIELS avec remboursement des cassés				
DESIGNATION		**Quantité en stock**	**Tarif location unitaire**	**PRIX À PAYER par CASSÉ/MANQUANT**
La Grange	assiette plate	180	1 lot = 1,00 €	5,00 €
	assiette à dessert	180		5,00 €
	assiette creuse	180		5,00 €
	verre à eau	180		4,00 €
	cuillère à café			3,00 €
	cuillère à soupe			3,00 €
	fourchette			3,00 €
	couteau			3,00 €
	tasse	180		3,00 €
	coupe	180		4,00 €
	verre à pied	180		4,00 €
	verre à pied colosseo	180		4,00 €
	corbeille à pain			12,00 €
	saladier			15,00 €
	pot inox			35,00 €
	louche			30,00 €
	fourchette de service			5,00 €
	cuillère de service			5,00 €
	plateau			15,00 €
	bac gastro inox 65 mm			40,00 €
	bac gastro inox 100 mm			55,00 €
	couvercle bac gastro inox			30,00 €
Autres	verre à pied	180	0,15	4,00 €
	verre à pied colosseo	180	0,15	4,00 €
	tasse	180	0,15	3,00 €
	coupe	180	0,15	4,00 €
	Chaises (284 grises et 126 noires)	410	0,50 €	50,00 €
	Tables bois de 10 places (270x75)	35	5,00 €	250,00 €
	Percolateur 15 L (soit 120 tasses) Commune : associations et particuliers	1	10,00	150,00 €

LOCATION DE MATERIELS avec caution				
		Quantité	**Prix à l'unité**	**Caution**
Podium (hors la Grange)	Associations communales **avec participation au montage et démontage**	1	Gratuité	
	Associations extérieures **avec participation au montage et démontage**	1	70 €	500 €
Barnum	Associations communales et commerçants communaux **avec participation au montage et démontage**	1	50 €	500 €
	Fête des voisins **avec participation au montage et démontage**	1	50 €	500 €
Sono portative	Associations communales	Par manifestation	25 €	500 €
	Associations hors communes		100 €	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260702-099_02072026-DE

AUTRES TARIFS			
DROIT DE PLACE			**Prix unitaire**
Le droit de place			30,00 €/jour
FOUR A PAIN			**Prix unitaire**
Associations communales			gratuité
Habitants et commerces de la commune			10,00 €/jour
CONCESSIONS FUNERAIRES			**Prix unitaire**
Cimetière	Concession de 30 ans enfant	Emplacement 1 m²	95,00 €
	Concession de 50 ans enfant		175,00 €
	Concession de 30 ans	Emplacement 2 m²	190,00 €
	Concession de 50 ans		360,00 €
Columbarium	Concession de 15 ans	1 case de 3 urnes	300,00 €
	Concession de 30 ans		500,00 €
Jardin du souvenir	Inscription sur la stèle		220,00 €
Cavurne (au sol)	Concession de 15 ans	1 case de 3 urnes	150,00 €
	Concession de 30 ans		225,00 €
PHOTOCOPIE ou IMPRESSION			**Prix unitaire**
Noir et blanc A4 (gratuité pour les associations communales jusqu'à 100 copies)			0,25 €
Noir et blanc A3 (payant pour tous)			0,50 €
Couleur A4 (payant pour tous)			1,50 €
Couleur A3 (payant pour tous)			3,00 €

Secrétaire de séance,

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD

Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.07.07 16:15:16 +02'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)